

CHARTRE SUR LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Il est préalablement exposé que :

Le Bénéficiaire et/ou Client et/ou Partenaire a recours aux services proposés par GOCAD SERVICES pour répondre à ses besoins dans le cadre du Contrat.

Dans le cadre des Prestations visées par le Contrat, des Données à caractère personnel sont traitées.

Par conséquent, dans le cadre de la présente Charte, conformément aux définitions ci-dessous et celles présentes dans les CGV, CGU et le contrat, les responsabilités sont réparties comme suit :

- ◆ Le Bénéficiaire, le Client, le Partenaire ou toute autre personne physique ou morale, a la qualité de Responsable de traitement dès lors qu'il charge ou transfère, cède un fichier de Données à caractère personnel sur la plateforme GOCAD ou directement à GOCAD SERVICES, dans le but de voir les données traitées par GOCAD SERVICES pour son compte et selon les finalités qu'il a déterminées, telles que la prospection commerciale.

Dans cette situation, les parties conviennent de la qualité de Sous-traitant de GOCAD SERVICES.

- ◆ Le Bénéficiaire, le Client, le Partenaire ou toute autre personne morale ou physique qui loue, achète, ou échange ses fichiers de clients et prospects à GOCAD SERVICES pour enrichir sa base, notamment à des fins de prospection commerciale, effectue un Traitement de Données personnelles dont il détermine les finalités et les moyens. A ce titre il est Responsable de traitement dans le cadre du Traitement de données qu'il met en place.

GOCAD SERVICES est Responsable de traitement de Données personnelles lorsqu'elle collecte des données pour son compte, dans le but de les vendre ou de les louer ou pour toute autre finalité qu'elle a déterminée seule. Toutefois cette responsabilité n'a pas vocation à diminuer celle des acheteurs dans le cadre de leurs Traitements mentionnés au point précédent.

- ◆ Enfin, toute entité tiers que GOCAD SERVICES met en relation avec le Bénéficiaire ou le Client pour permettre à ces derniers d'enrichir leur base de Données personnelles, est également Responsable de traitement lorsqu'elle collecte des données par des moyens qu'elle a définis seule et dans le but de les vendre.

Dans ce cas, le Client ou le Bénéficiaire, et toute personnes physique ou morale qui loue et/ou achète à une entité tiers pour enrichir sa base, notamment à des fins de prospection commerciale, effectue un Traitement de Données personnelles dont il détermine les finalités et les moyens. A ce titre il est Responsable de traitement dans le cadre du Traitement de données qu'il met en place.

Dans cette hypothèse, GOCAD SERVICES, qui stocke et héberge des Données personnelles avec des moyens qu'elle a déterminés et avec pour finalité de proposer un service d'enrichissement à ses clients, est Responsable de traitement.

- ◆ Cette annexe constitue le contrat ou l'acte juridique de sous-traitance exigé à l'article 28.4 du Règlement UE n°2016-679 dit Règlement Général relatif à la Protection des Données à caractère personnel (ci-après RGPD). Elle est dénommée ci-après « Charte ».

- ◆ Les Parties s'engagent à se conformer à l'ensemble de la réglementation française et européenne relative à la protection des Données à caractère personnel et de la vie privée, dans leur dernière version en vigueur.

ARTICLE 1 – DEFINITIONS

Les termes définis ci-dessous, commençant par une majuscule dans la présente Charte, ont le sens qui leur est donné ci-après, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel :

Consentement de la personne concernée : toute manifestation de volonté, libre, spécifique, éclairée et univoque par laquelle la personne concernée accepte, par une déclaration ou par un acte positif clair, que des Données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un Traitement.

Contrat : ensemble contractuel signé par les parties et auquel est rattachée la présente Charte.

Données à caractère personnel ou **Données personnelles**: toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Est réputée être une personne physique identifiable une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

Fichier : tout ensemble structuré de Données à caractère personnel accessibles selon des critères déterminés, que cet ensemble soit centralisé, décentralisé ou réparti de manière fonctionnelle ou géographique.

Personne concernée : personne dont les Données personnelles sont traitées par les Parties.

Personne habilitée : personne agissant sous l'autorité de GOCAD SERVICES, notamment employés, mandataire ou Autre sous-traitant, qui dispose de l'autorisation contractuelle ou légale, a minima d'accéder aux Données personnelles, a fortiori de participer au Traitement des Données à caractère personnel, dans le cadre des Prestations.

Prestation : prestations confiées à GOCAD SERVICES par le Bénéficiaire et/ou Client et/ou Partenaire dans le cadre du Contrat, incluant des Traitements de Données à caractère personnel.

RGPD : désigne le Règlement de l'Union Européenne n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physique à l'égard du Traitement de Données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, appelé Règlement Général sur la Protection des Données.

Responsable du traitement : personne physique ou morale, autorité publique, service ou tout autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement.

Sous-traitant : personne physique ou morale, autorité publique, service ou tout autre organisme qui traite des Données à caractère personnel pour le compte du Responsable du traitement.

GOCAD SERVICES : personne physique ou morale pouvant être amenée à traiter des Données à caractère personnel à la demande du Sous-traitant, dans le cadre du présent Contrat.

Autre sous-traitant : sous-traitant auquel le GOCAD SERVICES fait appel pour exécuter ou participer à l'exécution des Prestations, en tout ou partie, du présent Contrat.

Traitement : toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliqués à des Données ou des ensembles de Données à caractère

personnel, tels que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, le requêtage, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction;

ARTICLE 2 – RESPECT DES INSTRUCTIONS

2.1 Fiche d'instructions

L'objet, la durée, la nature et la finalité du Traitement, le type de Données à caractère personnel et les catégories de personnes concernées par le Traitement sont mentionnées dans des Fiches d'instructions adaptées, annexées à la présente Charte.

Chaque Fiche d'instructions précisera le Responsable de traitement à l'initiative du Traitement sous-traité. L'acte juridique relatif au Traitement de Données personnelles entre le Bénéficiaire et/ou Client et/ou Partenaire et GOCAD SERVICES sera également annexé à la fiche. Ainsi, GOCAD SERVICES aura une parfaite connaissance des limites du Traitement dans le cadre duquel il peut agir. A ce titre, GOCAD SERVICES reconnaît qu'il a pris connaissance des instructions initiales du Responsable de traitement et s'engage à se conformer à toutes les dispositions le concernant directement ou indirectement, et concernant la partie du Traitement qu'il devra effectuer.

Pour chaque activité de Traitement, la Fiche d'instructions pourra être mise à jour régulièrement et le Bénéficiaire et/ou Client et/ou Partenaire pourra émettre de nouvelles fiches d'instructions qui devront être expressément acceptées et validées par les deux Parties.

2.2 Cadre du traitement

GOCAD SERVICES s'oblige à ne traiter les données que sur instruction du Bénéficiaire et/ou Client et/ou Partenaire, dans le respect de la/les Fiche(s) d'instructions et de la présente Charte, ainsi que dans la limite des instructions du Responsable de traitement initial.

2.3 Les personnes habilitées

Par la présente Charte, les personnes habilitées à traiter les Données personnelles transmises par le Bénéficiaire et/ou Client et/ou Partenaire sont soumises à la stricte confidentialité de ces données.

GOCAD SERVICES garantit la confidentialité des Données personnelles et veille à ce que les personnes habilitées s'engagent à la respecter ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité.

2.4 – ENRICHISSEMENT – LOCATION DE FICHIERS DE DONNEES PERSONNELLES - DONNEES FOURNIES PAR GOCAD SERVICES

Lorsque le GOCAD SERVICES est amené à fournir des Données personnelles au Bénéficiaire et/ou Client et/ou Partenaire, il le/les garantit que le Traitement, tel que la collecte des données, a été réalisé dans le respect de la réglementation en vigueur et de la présente Charte. A ce titre, il s'assure notamment de la provenance des données collectées, et de l'ensemble des critères énumérées aux articles 5 (principes), 6 (base légale de traitement), 7 (consentement), 9 (données sensibles) 12, 13 et 14 (information des personnes concernées) du RGPD.

ARTICLE 3 – DEVOIR DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE ET DE MISE EN GARDE

Dans le cadre de ses Prestations, GOCAD SERVICES aide et assiste le Bénéficiaire et/ou Client et/ou Partenaire à garantir le respect de la réglementation sur la protection des Données à caractère personnel notamment du RGPD et de la Loi Informatique et Libertés.

A ce titre, elle aide plus particulièrement le Bénéficiaire et/ou Client et/ou Partenaire à respecter les dispositions légales et réglementaires concernant les mesures de sécurité, la notification des

violations de Données à caractère personnel, la participation à l'élaboration d'une analyse d'impact relative à la protection des Données personnelles, à l'éventuelle consultation préalable de l'autorité de contrôle, et enfin à répondre à la demande d'une personne dont les données sont traitées, qui agit dans l'exercice de ses droits.

GOCAD SERVICES informe le Bénéficiaire et/ou Client et/ou Partenaire s'il considère ou découvre que le Traitement ou une instruction constitue une violation au RGPD ou à la Loi Informatique et Libertés.

ARTICLE 4 - DEVOIR DE TRANSPARENCE

GOCAD SERVICES met à la disposition du Bénéficiaire et/ou Client et/ou Partenaire la documentation nécessaire et toutes les informations pour démontrer le respect de ses obligations et permettre la réalisation d'audits ou d'inspection par le Bénéficiaire et/ou Client et/ou Partenaire, le Responsable de traitement lui-même, ou un prestataire que l'un ou l'autre aurait mandaté.

Le Bénéficiaire et/ou Client et/ou Partenaire s'engage à transmettre à GOCAD SERVICES toutes les informations pertinentes pour lui permettre d'effectuer le Traitement conformément à la réglementation, et notamment à donner des instructions précises et documentées, fournir des données adéquates, pertinentes par des moyens de transmissions sécurisées.

ARTICLE 5 – CHAINE DE SOUS-TRAITANCE

La Fiche d'instructions précise si GOCAD SERVICES est autorisée à sous-traiter en tout ou partie le Traitement de Données à caractère personnel confié. Cette sous-traitance peut lui être interdite ou faire l'objet d'une autorisation soit générale soit spécifique.

5.1 Cas d'une autorisation générale

GOCAD SERVICES peut faire appel à d'Autres sous-traitants pour mener des activités de Traitement particulières. Dans ce cas, il informe préalablement par écrit le Bénéficiaire et/ou Client et/ou Partenaire de tout changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement d'Autres sous-traitants.

A ce titre, GOCAD SERVICES doit indiquer au Bénéficiaire et/ou Client et/ou Partenaire :

- Les activités de Traitements sous-traitées
- L'identité et les coordonnées de l'Autre sous-traitant
- La (les) date(s) du contrat de sous-traitance.

5.2 Cas d'une autorisation spécifique

GOCAD SERVICES est autorisé à faire appel à d'Autres sous-traitants qui auront été spécifiquement approuvés par le Responsable de traitement, le Bénéficiaire et/ou Client et/ou Partenaire.

En cas de recrutement d'un Autre sous-traitant par GOCAD SERVICES, ce dernier doit recueillir l'autorisation expresse, préalable et spécifique du Bénéficiaire et/ou Client et/ou Partenaire. Dans ce cas, le Bénéficiaire et/ou Client et/ou Partenaire dispose d'un délai de 10 jours pour répondre, à compter de la demande formulée par GOCAD SERVICES.

5.3 Conformité au RGPD des Autres sous-traitants

GOCAD SERVICES garantit le respect des obligations de la présente Charte par son Autre sous-traitant et de sa conformité à la réglementation nationale, européenne en vigueur relative à la Protection des Données Personnelles.

Elle s'assure que l'Autre sous-traitant choisi présente des garanties équivalentes aux siennes et suffisantes quant à la mise en œuvre des garanties techniques et organisationnelles appropriées.

ARTICLE 7 – INFORMATION ET DROITS DES PERSONNES CONCERNEES

7.1 Information

En principe, il n'appartient pas à GOCAD SERVICES de fournir aux personnes concernées les informations relatives aux opérations de Traitement de leurs Données personnelles et leurs droits d'accès.

Par exception, si GOCAD SERVICES procède notamment à la collecte des Données personnelles auprès des personnes concernées, il lui appartiendra d'informer les personnes concernées conformément à la Fiche d'Instructions ou conformément à l'article 13. Il est rappelé que le respect de cette disposition par GOCAD SERVICES ne dispense pas le Responsable de traitement de se conformer à l'article 14 si nécessaire.

7.2 Droits des personnes

Dans la mesure du possible, GOCAD SERVICES s'engage à transmettre au Bénéficiaire et/ou Client et/ou Partenaire, dans un délai maximum de 8 jours, les informations en sa possession afin de permettre au Responsable de traitement de répondre aux demandes des personnes concernées qui exercent leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, de limitation du Traitement, à la portabilité des données, de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée, ni de profilage.

Dans l'hypothèse où une demande parviendrait directement à GOCAD SERVICES ou à un de ses Autres sous-traitant, GOCAD SERVICES s'engage à transmettre la demande Bénéficiaire et/ou Client et/ou Partenaire dans les meilleurs délais.

ARTICLE 8 – MESURES DE SECURITE

Afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque existant pour les droits et libertés des personnes, GOCAD SERVICES s'engage à mettre en œuvre et maintenir pendant toute la durée du Contrat, toutes les mesures de sécurité techniques et organisationnelles adaptées à la nature du traitement qu'il effectue pour le compte du Bénéficiaire et/ou Client et/ou Partenaire.

La mise en place de ces mesures s'effectue en tenant compte de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte, des finalités et des risques pour les droits et libertés des personnes.

Ces mesures doivent permettre selon les besoins de :

- garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité, et la résilience constante des systèmes et services de Traitement,
- rétablir la disponibilité des Données à caractère personnel l'accès à celles-ci et disponibilités dans des délais appropriés en cas d'incident,
- mettre en place une procédure visant à tester, analyser et évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles mises en place,
- mettre en œuvre la pseudonymisation ou le chiffrement.

GOCAD SERVICES assure, par une gestion sécurisée, la transmission des Données à caractère personnel, les réseaux et les autorisations d'accès aux Données personnelles, en conformité avec

les instructions figurant sur la Fiche d'Instructions. Il s'assure notamment de la traçabilité permettant d'accéder à l'identité des personnes ayant eu un accès lorsque les données sont sensibles, ou en cas de profilage.

De manière générale, GOCAD SERVICES s'assure de la mise en place de mesures suffisantes pour prévenir les risques de destruction, perte, altération, diffusion ou accès non autorisés des Données personnelles, ainsi que toute forme de Traitement illicite.

Pour parvenir à mettre en place l'ensemble des mesures précitées, GOCAD SERVICES adhère à un code de conduite ou une certification appropriée sous réserve qu'un code de conduite ou une telle certification existe.

ARTICLE 9- VIOLATIONS DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

GOCAD SERVICES s'engage à notifier au Bénéficiaire et/ou Client et/ou Partenaire Responsable de traitement toute violation ou tout risque réel de violation des Données personnelles traitées pour le compte du Client ou Bénéficiaire ou Partenaire Responsable de traitement, dès qu'il en a connaissance.

GOCAD SERVICES s'engage à informer le Bénéficiaire et/ou Client et/ou Partenaire de toute attaque de son système d'information dans un délai de 24 heures après en avoir pris connaissance.

Lors des notifications susmentionnées, GOCAD SERVICES précise à l'entité susmentionnée dans la mesure du possible:

- l'origine de l'attaque, de la violation ou du risque de violation,
- la nature de la violation ou du risque réel de violation et si possible les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées, et les catégories et le nombre approximatif d'enregistrement de Données à caractère personnel concernées,
- le nom et les coordonnées du délégué à la protection des données ou du point de contact auprès duquel des informations supplémentaires peuvent être obtenues,
- les descriptions des conséquences probables de la violation de Données à caractère personnel ou du risque de violation,
- la description des mesures prises pour remédier à la situation et atténuer les éventuelles conséquences négatives.

Si GOCAD SERVICES n'est pas en mesure de communiquer toutes ces informations simultanément, il doit les transmettre séparément, dès lors qu'il dispose d'un élément d'information précité.

ARTICLE 10 – TRANSFERT DES DONNEES PERSONNELLES

10.1 Transfert des Données personnelles à des tiers

GOCAD SERVICES s'interdit tout transfert à des tiers non autorisés.

10.2 Transfert des Données personnelles hors de l'Union Européenne ou à des organisations internationales

GOCAD SERVICES ne peut transférer des Données à caractère personnel vers un Etat n'appartenant pas à l'Union Européenne ou à une organisation internationale que si cet Etat ou entité assure un niveau de protection suffisant de la vie privée et des libertés et droits

fondamentaux des personnes à l'égard du Traitement dont ces données font l'objet ou peuvent faire l'objet.

La Fiche d'instructions précise si le transfert des Données à caractère personnel hors de l'Union Européenne est interdit ou autorisé.

▪ **Si le transfert hors Union Européenne est interdit**

Aucun transfert ni Traitement de Données à caractère personnel ne peut être effectué vers un pays tiers à l'Union Européenne ou à une organisation internationale par GOCAD SERVICES ou tout Autre sous-traitant. En cas de violation d'une telle disposition, le Bénéficiaire et/ou Client et/ou Partenaire se réserve le droit de résilier immédiatement le Contrat.

▪ **Si le transfert hors Union Européenne est autorisé**

Tout transfert des Données personnelles fournies par le Bénéficiaire et/ou Client et/ou Partenaire à GOCAD SERVICES vers un pays tiers à l'Union Européenne ou à une organisation internationale n'est possible que sur autorisation expresse et préalable du Responsable de traitement. La mention de l'autorisation dans la Fiche d'instructions est considérée comme une autorisation expresse et préalable.

En cas d'autorisation, le transfert des Données personnelles vers un pays tiers à l'Union Européenne ou à une organisation internationale par GOCAD SERVICES ou par un Autre sous-traitant, a lieu dans un pays tiers faisant l'objet d'une décision d'adéquation par la Commission européenne.

Dans l'hypothèse où le pays tiers ne fait pas l'objet d'une telle décision, GOCAD SERVICES s'engage à respecter et faire respecter aux Autres sous-traitants l'ensemble des dispositions du RGPD concernant le transfert des Données personnelles vers des pays tiers ou des organisations internationales notamment :

- Par la signature avec GOCAD SERVICES des dernières clauses contractuelles type en vigueur adoptées par la Commission Européenne ou une autorité de contrôle d'un pays membre de l'Union Européenne (telle que la CNIL). Si c'est un Autre sous-traitant qui transfère les Données personnelles vers un pays tiers ou à une organisation internationale, cet Autre sous-traitant devra signer des Clauses contractuelles type avec le tiers concerné.
- Par la signature avec le tiers autorisé de Règles d'Entreprises Contraignantes approuvées par l'autorité de contrôle compétente,
- Par l'adhésion à des codes de conduite et certifications appropriés.

ARTICLE 11 – FIN DU TRAITEMENT

Aux termes de la Prestation de service relative au Traitement des Données à caractère personnel, GOCAD SERVICES s'engage à détruire toutes les Données à caractère personnel fournies pour les besoins du présent Contrat ou à renvoyer toutes les Données à caractère personnel, selon les modalités indiquées sur la Fiche d'instructions.

Dans l'hypothèse d'un renvoi, il doit s'accompagner de la destruction des copies existantes dans le système d'information du GOCAD SERVICES qui remettra Bénéficiaire et/ou Client et/ou Partenaire un certificat de destruction.